

LES ARDENNES MISENT

SUR LA MÉTHANISATION AGRICOLE

Le département développe la production de biogaz en partenariat avec les agriculteurs. Un projet accéléré grâce au Pacte Ardennes.

Le projet

Depuis plus de dix ans, le département des Ardennes développe des unités de méthanisation. Cette méthode de production d'énergie est portée, en grande partie, par les agriculteurs qui installent les unités sur leurs terres et transforment leurs effluents en biogaz.

Dans le cadre du Pacte Ardennes, la méthanisation se voit accélérée sur le territoire. Pour sensibiliser et mobiliser les porteurs de projets, un appel à manifestation d'intérêt a été mis en place en 2018. Il a été couplé avec des réunions d'information sur la méthanisation à destination des agriculteurs. À terme, une unité de production peut leur permettre d'exporter du biogaz. Ainsi, ils rentabilisent la construction et génèrent de nouveaux revenus. De plus, les effluents sont valorisés de manière écologique.

Même si un projet nécessite entre trois et six ans pour se réaliser, le Pacte Ardennes a créé une dynamique : 23 nouvelles unités de production sont, aujourd'hui, en projet.

Le département développe les possibilités autour de la méthanisation. Il est désormais possible d'injecter du biogaz directement dans les canalisations de gaz naturel. Un procédé qui facilite son utilisation.

L'ANCT, chargée de coordonner le Pacte Ardennes, a financé une étude à hauteur de 40 000 euros pour analyser les différents procédés qui permettraient de développer une ingénierie financière innovante et d'atteindre les objectifs fixés.

Objectifs

Atteindre 7 % de gaz vert en 2030, en développant 80 méthaniseurs dans le département

Faire des Ardennes un département exportateur de biogaz

Faire de la filière ardennaise de méthanisation un exemple au niveau national

Spécificités

→ **Mutualiser les coûts** : c'est le choix de certains agriculteurs du Vouzinois. Ils ont partagé les coûts de construction d'une partie de leurs unités pour accéder à un dispositif qui leur permettra de produire du biogaz tout au long de l'année

→ **Accompagner les porteurs de projets** : le département a de l'expérience dans la méthanisation. Un guichet unique existe pour réunir les techniciens des différentes structures



© Chambre d'agriculture des Ardennes

GRAND EST Ardennes



.....

Le département des Ardennes compte 267 000 habitants. Son économie repose sur l'industrie, mais ses nombreux élevages permettent de développer la méthanisation agricole.

FINANCEMENTS

- ANCT : 40 000 euros (financement d'une étude de faisabilité)
- Conseil régional du Grand Est et Union européenne : subventions pour aider au développement de la méthanisation. Les agriculteurs qui décident de créer une unité sur leur propriété absorbent les coûts des installations

CALENDRIER

- 15 mars 2019 : signature du Pacte Ardennes
- Novembre 2020 : 24 unités de méthanisation en fonctionnement, 8 en construction, 23 en projet, 16 en réflexion et 6 en attente
- Mai 2021 : Egis rend les conclusions de son étude sur l'ingénierie financière méthanisation

4 à 6 M€

coût pour une unité de méthanisation

LA PAROLE AUX ACTEURS LOCAUX

“ Le département a été précurseur sur le sujet, nous avons de l'expérience. Des unités sont installées depuis de nombreuses années et ont fait leurs preuves. L'organisation des techniciens autour d'un guichet unique permet aux exploitants d'être accompagnés et d'avoir une porte d'entrée simplifiée.

Claire Pignon

Chargée de mission à la Chambre d'agriculture des Ardennes

LA PAROLE AUX PARTENAIRES

“ Nous souhaitons contribuer à un projet global de transition énergétique pour le territoire, avec la renaissance du vignoble bio ardennais, du tourisme fluvial et cycliste, de la reconversion d'une friche industrielle... C'est ainsi tout un territoire qui axe sa reconversion sur la résilience territoriale.

Diane Gallais

Coordinatrice des politiques publiques pour la région Grand Est à l'ANCT

ZOOM SUR

LE PROGRAMME

Soutenu depuis deux ans grâce au [pacte stratégique pour les Ardennes](#) signé entre l'État et les collectivités, le département des Ardennes veut développer l'activité économique et l'attractivité de son territoire.

Signé le 15 mars 2019, le pacte – que l'ANCT accompagne – mobilise donc les forces vives du territoire autour de cette ambition commune. Elle se concrétise à travers les 89 projets retenus (près de la moitié a été réalisée) pour répondre aux quatre grands objectifs du pacte :

- mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais ;
- construire une valorisation d'excellence des patrimoines ardennais, bâtis, naturels et culturels ;
- donner de l'avance aux filières économiques face aux mutations en cours ;
- accentuer les conditions du bien vivre dans les Ardennes.

Créée au 1er janvier 2020, l'**Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** est un nouveau partenaire pour les collectivités locales qu'elle accompagne dans leurs projets de territoire. Elle anime des pactes territoriaux et des programmes nationaux comme France Services, Action cœur de ville, Petites Villes de demain, France Très Haut Débit et la politique de la ville...

L'ANCT développe une offre de services sur mesure en matière d'ingénierie de projet, pour répondre au plus près de leurs besoins spécifiques et locaux.